

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/08/26-07	Motion relative à la réorganisation du Service de Gestion Comptable de Mauriac et de l'Office National des Forêts
Date et heure de la séance	26 août 2025 - 19h00
Lieu	Salle « La Sapinière » - Jaleyrac
Date de la convocation	20 juin 2025
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	25
Nombre de pouvoirs	6
Présents ou représentés	31

Conseillers communautaires présents :

Elisabeth BALADUC
Maryse BONNET
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Béatrice CARTAYRADE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Sylvie FENIES
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Christian MONS
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Stéphanie SERIEX
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Edwige ZANCHI

Représentés :

Pouvoir donné à :

Georges ALBESSARD	Edwige ZANCHI
François DEFLISQUE	Serge LEYMONIE
François POUCHOT	Jean-Pierre SOULIER
Jacques ROMEUF	Marie-Hélène CHASTRE
Jacques SERRAT	Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT	Olivier ROCHE

Absents :

--

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/08/26-07

Motion relative à la réorganisation du Service de Gestion Comptable de Mauriac et de l'Office National des Forêts

Considérant les difficultés persistantes de fonctionnement du Service de Gestion Comptable (SGC) de Mauriac ainsi que l'Office National des Forêts (ONF), lesquelles impactent directement la qualité du service rendu aux usagers, aux collectivités locales et aux établissements publics ;

Considérant l'importance d'un service public de proximité, efficient et réactif, garantissant la bonne exécution des missions de gestion budgétaire, comptable et financière dans le respect des délais réglementaires ;

Considérant les retards observés dans le traitement des pièces comptables, la faible disponibilité des interlocuteurs du SGC et de l'ONF, notamment l'absence d'un conseiller aux décideurs locaux sur le secteur du Pays de Mauriac, et les répercussions que cela engendre sur la gestion quotidienne des collectivités territoriales du secteur ;

Considérant que notre territoire, comme tout autre, doit bénéficier d'un service public de qualité et que l'égalité de traitement entre territoires doit être assurée, notamment en zone rurale ;

Considérant l'engagement des élus locaux en faveur d'une gestion rigoureuse, transparente et respectueuse des normes comptables, qui nécessite en retour un accompagnement à la hauteur par les services de l'État ;

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/08/26-07	Motion relative à la réorganisation du Service de Gestion Comptable de Mauriac et de l'Office National des Forêts
-------------------------------	---

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- **DEMANDE** à l'administration des finances publiques (DDFIP) et à l'Office National des Forêts (ONF) de procéder sans délai à une réorganisation du SGC de Mauriac et de l'ONF afin de garantir sa pleine capacité opérationnelle, avec les moyens humains et organisationnels nécessaires ;
- **SOUHAITE** que des réponses concrètes soient apportées concernant le calendrier de cette réorganisation, les recrutements éventuels - notamment le conseiller aux décideurs locaux sur le secteur du Pays de Mauriac - et la mise en place d'un dispositif de continuité de service (notamment les paiements d'investissements...);
- **RAPPELLE** l'importance de maintenir un dialogue constructif avec les représentants de la DDFIP et de l'ONF, en concertation avec les élus du territoire, pour adapter le fonctionnement du SGC et de l'ONF aux réalités locales ;
- **AFFIRME** son attachement à un service public de qualité au bénéfice des citoyens et des collectivités, garant de l'égalité républicaine et du bon usage des fonds publics.

Présents ou représentés : 31

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 31

Votes pour : 31

Votes contre : 0

Fait à Jaleyrac, le 26 août 2025,
Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Olivier ROCHE

Jean-Pierre SOULIER

